



**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**14/2022**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2021**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2021.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 48 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

**Préavis municipaux**

Au cours de l'année 2021, quatorze préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

**Séance 11 mars 2021**

1. Préavis 45/2021 : Révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) district de Nyon

**Séance du 17 juin 2021**

2. Préavis 46/2021 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2020
3. Préavis 47/2021 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020
4. Préavis 48/2021 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

**Séance du 14 octobre 2021**

5. Préavis 1/2021 : Demande de compétences municipales
6. Préavis 2/2021 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
7. Préavis 3/2021 : Demande d'autorisation générale de plaider
8. Préavis 4/2021 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
9. Préavis 5/2021 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
10. Préavis 6/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022
11. Préavis 7/2021 : Crédit d'exécution des travaux de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz (demande de crédit d'investissement)

**Séance du 9 décembre 2021**

12. Préavis 8/2021 : Budget 2022
13. Préavis 9/2021 : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements – Législature 2021-2026
14. Préavis 10/2021 : Renouvellement du contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois (PJV)

./.



## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021

---

### Administratif

- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'affichage numérique frontal (ANF) et suite au courriel de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE), évaluation des besoins de l'école « En Praz Corbet », comme suit :  
Rez-de-chaussée : 3 classes équipées de 3 tableaux noirs mobiles,  
Etage : 5 classes équipées de 5 tableaux noirs mobiles, 2 classes intermédiaires équipées de 2 tableaux noirs fixes et 1 classe de travaux manuels équipée de 1 tableau noir fixe.
- Suite au courriel de l'Association Printemps d'abeilles à Genève, refus d'entrer en matière pour un partenariat pour un rucher communal pédagogique. En effet, plusieurs apiculteurs ont des ruchers sur son territoire, dont l'un d'eux produit déjà le « Miel de Chésereux », lequel est en vente dans l'épicerie du village.

### Politique

- Suite au courrier de l'Association VTT la Barillette à Chésereux, octroi d'un montant « exceptionnel » de CHF 1'500.00 en plus de la mise à disposition gratuite de toutes les infrastructures communales et refus d'entrer en matière pour remplacer les subsides octroyés par la Région de Nyon, étant donné sa décision de ne plus soutenir leur manifestation suite à la sortie de la commune de Chésereux de cette association, ce qui ne se justifie pas. Dès lors, il leur appartient de défendre, auprès de la Région de Nyon, que leur Association VTT la Barillette n'est pas une entité de la commune de Chésereux seule, mais qu'il s'agit d'une association qui organise une manifestation sportive, laquelle a un retentissement bien plus que villageois, puisqu'il est régional, inter-cantonal et même national.

### Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection des façades du refuge de Combe Gelée à l'entreprise DST Décap Sàrl à Peney-Le-Jorat, selon offre d'un montant de CHF 10'596.40 TTC pour le décapage de la peinture par microgommage à basse pression, à l'entreprise Berthoud Peinture & Rénovation à Troistorrens, selon offre d'un montant de CHF 9'934.25 TTC pour l'application de la peinture et à l'entreprise Loca-Service Sàrl à Assens, selon offre d'un montant de CHF 7'754.40 TTC pour la location d'un échafaudage. Les entreprises Didier Hauser Sàrl, GA36 Gini Pascal S.A. et Poget S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de remplacement des volets du refuge de Combe Gelée à l'entreprise Menuiserie Ganière Sàrl à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 17'635.90 TTC. L'entreprise Schaller & fils S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de réparation de la barrière donnant accès à la centrale thermique à l'entreprise Pogar S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'550.90 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du ventilateur d'extraction des locaux sanitaires de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Engie Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 893.90 TTC.
- Adjudication des travaux de nettoyage des filtres à tamis hydraulique en sous-station de la centrale thermique à bois à l'entreprise Alvazzi Groupe S.A. à Orbe, selon offre d'un montant de CHF 1'629.40 TTC.

### Février 2021

#### Administratif

- Suite au courriel du Comité du Concours FVSP 2020 à St-Prex, maintien de son soutien en faisant don de la totalité de son versement de CHF 100.00 afin de participer aux frais liés au report de la manifestation à des jours meilleurs en raison de la situation sanitaire exceptionnelle vécue depuis le début de l'année 2020.
- Suite au courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne, adhésion à la modification de la délimitation des triages forestiers du 12<sup>e</sup> arrondissement proposée par l'Inspection cantonale des forêts.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

*Politique*

- Envoi d'un courrier à tous les agriculteurs en activité de Chésereux leur demandant de faire part de leur intérêt pour chacune des parcelles communales mises à disposition avec un bail à ferme d'une durée déterminée de 6 ans minimum, à savoir :
  - dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021 : parcelle 751/ouest de 9'470 m<sup>2</sup> sise « Es Genièvries »,
  - dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : parcelle 842 de 12'660 m<sup>2</sup> sise « Les Grands Vignes ».
- Suite au courrier de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE), refus d'entrer en matière pour la mise en place d'un système de macarons payants de l'AEE pour les parkings communaux.
- Suite au courrier de la société Romande Energie S.A. à Morges, relatif à la cession de supports en cas de suppression de lignes BT aériennes, confirmation que la commune ne dispose pas de supports d'éclairage public à deux fils sur poteaux bois et attestation qu'elle a pris note de ses responsabilités quant à ses propres installations.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de relevé lasérométrique de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Archéotech S.A. à Epalinges, selon offre d'un montant forfaitaire de CHF 16'000.00 TTC.
- Adjudication des honoraires pour les prestations d'ingénieur civil pour la phase de projet de déviation et renaturation d'un affluent de l'Asse à la route de la Florettaz, sur parcelles 86 et 67, au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 21'000.00 TTC et pour l'établissement de la phase d'étude du projet d'ouvrage à l'entreprise Ecoscan S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 12'400.00 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation de deux stores à lamelles et remplacement d'un moteur de store de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Storetech Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 1'053.00 TTC.
- Acquisition d'un miroir routier acier inoxydable antibuée et antigivre pour le carrefour de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 2'064.60 TTC.

**Mars 2021***Administratif*

- Dans le cadre de la vérification de l'état du séparatif des habitations, information aux propriétaires concernés que le bureau Bovard & Fritsché S.A. à Nyon a été mandaté pour procéder au contrôle des raccordements des canalisations privées prévu en 2021. A cet effet, il doit pouvoir accéder à l'intérieur et l'extérieur de ces habitations afin de contrôler les différents écoulements. Pour ce faire, l'accès aux éventuels « regards de visite » existants sur la parcelle doit être libéré, de même lors de contrôles effectués sur les parcelles voisines. Dans la mesure du possible, les plans de construction du bâtiment seront mis à disposition du mandataire.
- Réception du courrier recommandé de Mme et M. Beatrix et Pascal Noverraz, gérants de l'auberge communale « La Couronne », rte de Crassier 17 à Chésereux, informant de leur décision de cesser leur activité avec effet immédiat au lieu de l'échéance contractuelle du 31 décembre 2021. Les modalités seront discutées lors de la levée des interdictions d'ouverture des cafés-restaurants. Mme et M. Noverraz sont chaleureusement remerciés de tout le travail effectué pour faire vivre la pinte communale pendant plus de 14 ans.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

*Politique*

- Suite au courriel de la Région de Nyon, acceptation de la répartition financière et le montant de CHF 7'004.24 TTC à charge de la commune de Chésereux pour l'étude de faisabilité des liaisons mobilité douce (MD) et nomination de M. Dominique Fleury, municipal, comme représentant au sein du Comité de pilotage. Acquise à la mobilité douce (MD), la Municipalité soutient toute amélioration prévue pour obtenir, de façon optimale, une protection des déplacements pour les cyclistes et les piétons. Toutefois, elle est surprise des options d'études prévues consistant à prévoir une MD le long des routes cantonales principales, voire secondaires, quand on connaît la forte concentration de circulation et les contraintes légales en vigueur dès que les surfaces d'assolement (SDA) sont touchées, ne serait-ce que pour un cheminement sécurisé pour les piétons et les vélos. Plusieurs discussions ont eu lieu ces dernières années, des esquisses de projets ont été déposées, la plupart proposant des circulations hors routes cantonales et, étonnamment, rien de ces dossiers n'a été retenu ou étudié plus sérieusement. Aujourd'hui, il s'agit d'une étude de faisabilité de trois liaisons MD différentes, dont une en lien avec Chésereux. Le coût de ces projets est réparti proportionnellement au nombre d'habitants des communes concernées, mais avec un barème doublé pour Chésereux qui n'est plus membre de la Région de Nyon. La part de l'étude de faisabilité pourra être assumée, par contre, il n'en ira certainement pas de même lors de la participation aux frais des travaux de réalisation.
- Réception de la lettre du Géomètre cantonal de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) à Lausanne, informant de l'opération de mise à jour périodique de la mensuration officielle. En fonction du déroulement des travaux planifiés sur 18 mois, le mandataire va intervenir à plusieurs reprises sur le terrain et un accès à certaines parcelles de propriétaires privés sera nécessaire. Un drone survolera le secteur dans le cadre de cette opération.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de curage, inspection par caméra et vidange des sacs de route du réseau d'assainissement 2021 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 25'101.95 TTC.
- Adjudication des travaux de refixation de deux bornes d'éclairage public n° 117 et 118 du sentier « En Praz Corbet » à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 574.40 TTC.
- Adjudication des travaux urgents de fraisage et curage lourd de collecteurs des routes de Grens et Chiblins à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 6'440.45 TTC.
- Adjudication des travaux à court terme de curage, fraisage et chemisage des collecteurs des routes de Grens et Chiblins à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 28'877.60 TTC.
- Adjudication des travaux de détartrage des chauffe-eaux dans divers bâtiments communaux à l'entreprise Engie Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 7'501.31 TTC. L'entreprise Pariat Frères S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux d'optimisation et transformation de l'espace côté passe pour l'encastrement de la friteuse sous la hotte de la cuisine de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Ultrasa Romandie S.A. à Bursinel, selon offre d'un montant de CHF 3'350.00 TTC. L'entreprise Charrière S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

**Avril 2021***Actions sociales et associatives*

- Suite au courriel de l'étude Rusconi & Associés à Lausanne, approbation du projet de Réplique adressée à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre la décision du Département des institutions et du territoire du 9 octobre 2020 portant sur le décompte final des péréquation 2019 et contre la décision du 20 octobre 2020 du Département de la santé et de l'action sociale portant sur le décompte final pour 2019.

*Administratif*

- Suite au courrier de l'entreprise Ecotri Solutions à Borex, informant que le concept « Vous n'avez plus besoin de vous rendre à la déchèterie, nous le faisons à votre place » a remporté le Prix à l'Innovation de la Région de Nyon 2021, refus de collaborer avec cette entreprise, même si elle reconnaît que certains habitants pourraient trouver un intérêt dans ce service. La Municipalité attire également l'attention sur le fait que les éventuels clients, domiciliés à Chésereux, ne sont pas dispensés du paiement de la taxe forfaitaire annuelle pour l'élimination des déchets en leur laissant le soin de les en informer. Copie de cette détermination sera adressée pour information aux communes de Gingins et Trélex par courriel.
- Réception de l'envoi de l'entreprise Ecorecyclage S.A., remettant une attestation de contribution à un bilan environnemental positif en 2020, en récoltant 139.72 tonnes de déchets organiques auprès de ses citoyens.
- Approbation du cahier des charges pour le transport de bois énergie (plaquettes forestières) destiné à la centrale thermique à bois de Chésereux entre l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP) et le transporteur, l'entreprise Denis Sippel S.A.
- Des déchets tels que plastiques et filets à balles rondes, flacons de produits phytosanitaires et ferraille agricole étant régulièrement déposés à la déchèterie intercommunale de Gingins-Chésereux-Trélex alors qu'ils ne sont pas admis puisqu'ils sont issus de l'activité professionnelle, rappel aux agriculteurs de Chésereux qu'ils sont autorisés à déposer, à la déchèterie intercommunale, uniquement des déchets dits ménagers et non issus de leurs activités professionnelles. Ils sont priés de se renseigner directement auprès d'un transporteur pour l'enlèvement des déchets professionnels ou de les acheminer dans un centre de tri régional prévu à cet effet, soit Sotridec S.A. à Gland pour le plus proche. Copie de cette détermination sera adressée pour information aux communes de Gingins et Trélex par courriel.
- Réception de la lettre-circulaire de la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne, informant de la campagne d'information et de sensibilisation sur l'importance de la tenue des chiens en laisse. Du matériel explicatif peut être téléchargé sur le lien [www.vd.ch/bonnes-pratiques-nature](http://www.vd.ch/bonnes-pratiques-nature).

*Politique*

- Convocation des candidats élus au Conseil communal à la cérémonie d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026, présidée par Mme le Préfet Chantal Turin, le 8 juin 2021 à la salle communale. En l'état actuel de la situation sanitaire, la cérémonie se déroulera dans la stricte intimité des membres du Conseil et de la Municipalité.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du store empilable d'un appartement de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Storetech à St-George, selon offre d'un montant de CHF 1'860.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du carrelage de l'entrée dans un appartement de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Carrelages Julien Bertola Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 2'837.10 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

- Adjudication des travaux de réparation et remise en place des rigoles en granit de la route de la Poste à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 14'429.20 TTC.
- Adjudication des prestations d'ingénieur thermicien destinées à la vérification de la puissance disponible sur le réseau CAD de la centrale thermique à bois à l'entreprise Energgestion S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 8'120.58 TTC.

**Mai 2021***Actions sociales et associatives*

- Don de 10 cartons contenant chacun 40 boîtes de 50 masques chirurgicaux à l'institution spécialisée pour personnes handicapées L'Espérance à Etoy.
- Dans le cadre de la prévention canicule 2021, proposition de courtes visites régulières à domicile, en cas de canicule durant la période de veille du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, aux aînés vivant seuls de 75 ans et plus.
- Suite à la réouverture complète le 31 mai 2021 des cafés-restaurants et au courrier de Mme et M. Ivana et José Rodrigues, la Municipalité renonce au paiement de l'intégralité des loyers de l'auberge communale « Les Platanes » dus pour les mois de novembre 2020 à mai 2021.

*Administratif*

- Suite au courrier de Nyon Région Tourisme, informant du mandat confié à l'entreprise Experientiel Sàrl, afin de réaliser une étude sur les habitudes de consommation des randonneurs suisses et étrangers, adhésion à la mise en place d'un panneau sur le site de « La Dôle » dès le mois de mai, pour une durée de 3 mois, afin de récolter les informations auprès des randonneurs sur le terrain.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, confirmation qu'un marquage a été apposé et des signaux placés au niveau de l'intersection des routes de la Florettaz et de la Dôle, afin de signaler la priorité de droite qui s'applique sur ce carrefour et prévenir des accidents. Concernant la route de Bonmont et la ligne jaune pour les piétons, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) rechignait à autoriser ce marquage, au vu de la largeur de la chaussée, mais après discussion, ce marquage a finalement été accepté. Cependant, il faut noter que ce n'est pas l'équivalent d'un trottoir et que les piétons ne bénéficient pas d'un droit prioritaire, ni d'une protection en cas d'accident. Ce marquage sera rénové prochainement en espérant qu'il réfrènera l'ardeur des automobilistes. A propos de la vitesse sur la route de la Florettaz, ce problème se généralise malheureusement à toute l'agglomération. Là aussi, la DGMR pose des conditions aux restrictions de vitesse, par exemple pour limiter la route de Bonmont à 50 km/h. Avec la nouvelle législature, elle va se pencher sur cette problématique et rechercher des solutions.

*Politique*

- Suite à la séance avec M. Alexandre Ansermet, M. Thomas Hauser et Mme et M. Sarah et Michel Lüscher, agriculteurs de Chésereux ayant manifesté leur intérêt, dans le cadre de la location de deux parcelles agricoles communales, attribution de la parcelle 751/est de 9'470 m<sup>2</sup> sise « Les Genèvevries » à M. Thomas Hauser dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de la parcelle 842 de 12'660 m<sup>2</sup> sise « Les Grands Vignes » à Mme Sarah Lüscher dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Des baux à ferme d'une durée déterminée de 6 ans minimum seront établis.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réfection des molasses de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Page & Fils S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 4'926.20 TTC.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

- Adjudication des honoraires pour les prestations d'ingénieur civil pour la phase de projet de la création d'une zone inondable de l'Asse, sur parcelle 850, au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 26'600.00 TTC et pour l'établissement de la phase d'étude du projet d'ouvrage à l'entreprise Ecoscan S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 14'160.00 TTC.
- Location d'une cabine WC modèle Basic avec wc, urinoir, papier wc et liquide antiseptique, inclus un service toutes les deux semaines, du 17 mai 2021 au 29 octobre 2021 pour la cabane de pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise Conecta AG, selon offre d'un montant de CHF 1'021.60 TTC. L'entreprise CGE S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de démolition de la barrière et du mur en béton devant le chalet d'alpage de la Barillette en vue de l'aménagement d'un mur en pierres sèches à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 8'747.93 TTC.

**Juin 2021***Administratif*

- Dans le cadre du projet de création d'une zone inondable et déviation d'un affluent du ruisseau de l'Asse, demande de subventionnement pour l'ensemble du projet auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE), division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne. Le budget pour la phase d'avant-projet était prévu à CHF 31'210.00 TTC et le total des huit factures réglées par la commune de Chésereux se monte à CHF 36'066.25 TTC.
- Dans le cadre du projet de déviation et renaturation d'un affluent de l'Asse à la route de la Florettaz, sur parcelles 86 et 67, validation du projet soumis en laissant le soin au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon d'avancer avec la préparation du dossier de soumission.
- Dans le cadre du projet de création d'une zone inondable du ruisseau de l'Asse, sur parcelles 850 et DP 52, validation du projet soumis en laissant le soin au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon de préparer un projet de convention pour la parcelle 850.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de marquage d'une bande longitudinale jaune pour piétons le long de la route de Bonmont à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 6'031.05 TTC. L'entreprise Traceroute S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement de la vanne d'arrêt anti-refoulement dans l'abri PC du Centre sportif à l'entreprise Abriprotect S.A. à Vernier, selon offre avec type de vanne Von Roll DN125 d'un montant de CHF 2'149.25 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques de la salle communale à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'360.00 TTC.

**Juillet 2021***Administratif*

- Dans le cadre du projet de déviation et renaturation d'un affluent de l'Asse à la route de la Florettaz, information à M. Jean Weber et Mme Laura Moser Weber à Gingins, ainsi qu'à la commune de Gingins que ce projet, élaboré en collaboration avec les bureaux BS+R Bernard Schenk S.A., Ecoscan S.A. et la Direction générale de l'environnement (DGE), est actuellement en phase définitive. Les travaux sont envisagés en 2022.
- Réception du courriel du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) à Lausanne, informant de l'octroi d'un permis de recherche en surface sur tout ou partie du territoire communal à la société EnergieÔ S.A., pour procéder à des recherches superficielles en vue de déceler la présence de ressources de géothermie profonde. Il est octroyé pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

- Suite au courrier de la société Romande Energie S.A. à Rolle, autorisation de fouille sur le domaine public DP 86, rte de la Florettaz, propriété de la commune de Chésereux, pour la pose de canalisations souterraines d'électricité moyenne tension et fibre optique.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de divers appareils ménagers dans l'appartement du SIECGE de l'immeuble locatif « Les Platanes », rue du Vieux Collège 4 à Chésereux à l'entreprise Groupe E plus S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 2'790.00 TTC. L'entreprise Morand Electroménager S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de réfection de peinture dans l'appartement du SIECGE de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Francisco S. Abel à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 6'892.80 TTC.

**Août 2021***Administratif*

- Dans le cadre du projet de création d'une zone inondable et déviation d'un affluent du ruisseau de l'Asse et suite à l'accord de la Direction générale de l'environnement (DGE), division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne, pour l'octroi d'un subside cantonal de 60 % des frais effectifs d'études « Phase d'avant-projet » de CHF 36'066.25 TTC, soit la somme de CHF 21'639.75 TTC, transmission des pièces justificatives demandées en trois exemplaires.

*Politique*

- Suite au courrier de la commune de Givryns, acceptation de sa demande d'adhésion au « Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon » avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- Suite au courrier de l'Etude Rusconi & Associés à Lausanne, refus de recourir contre la facture sociale 2020 au vu de sa situation pour 2020 et conformément aux entretiens téléphoniques avec Me François Roux. La décision de recourir contre la facture sociale 2019 avait été prise, d'une part, pour montrer son désaccord avec le principe mis en place par le canton et, d'autre part, par solidarité, en soutien avec les autres communes. Une copie de cette détermination sera communiquée par courriel aux communes d'Arzier, Founex et Gingins.
- Suite au courriel de la commune de Gingins, adhésion à l'offre pour l'entretien annuel de la toiture du temple, contrôle et débouchage des chéneaux et nettoyage de l'entreprise Goncerut Toiture d'un montant de CHF 700.00 TTC par année, soit CHF 175.00 pour la commune de Chésereux.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de rénovation électrique dans l'appartement du SIECGE de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Berlie Sàrl à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 1'700.00 TTC. L'entreprise Bally électricité S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

**Septembre 2021***Administratif*

- Les branches des arbres et les haies ne respectant plus le dégagement au bord des chaussées et trottoirs, ainsi que la limite de la propriété, gênant ainsi le passage des véhicules et des piétons sur le domaine public, octroi d'un délai au 31 octobre 2021 pour faire le nécessaire aux propriétaires concernés, ceci pour des raisons évidentes de sécurité de la circulation routière, faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du Règlement d'application de la Loi sur les routes.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

- Adjudication du contrat de labellisation cyber-safe.ch de l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité (ASLaC) pour procéder aux études nécessaires selon les exigences du label « cyber-safe.ch » pour 9 postes informatiques, selon la proposition de contrat soumis.
- Suite au courriel de la commune de Gingins, adhésion à l'installation d'un container à habits à la déchèterie intercommunale pour le concept Attitude Thrift. Copie de cette détermination sera adressée à la commune de Trélex.

*Politique*

- Suite au courriel du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), remettant la lettre de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat à Lausanne, nomination de M. Pierre-Yves Aubert, préposé au Contrôle des habitants, comme répondant communal en matière d'intégration.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de rénovation de peinture du hall et des toilettes dames et messieurs de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Francisco S. Abel à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 5'137.30 TTC.
- Adjudication des travaux de remise à neuf du regard lourd à la route de Grens à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 4'650.22 TTC.
- Suite au courriel de la commune de Gingins, accord pour l'exécution des travaux de réfection complète de la couverture du local qui abrite les installations techniques de la STEP et le remplacement des coupoles par l'entreprise Willy Goncerut S.A. à Grens, selon offre d'un montant de CHF 16'412.85 TTC.

**Octobre 2021***Administratif*

- Suite à l'envoi du bureau Bovard & Fritsché S.A. à Nyon, remettant une demande d'autorisation de modifier la limite entre les parcelles 65 et 66, propriétés privées, acceptation de la modification signalée, laquelle ne contrevient à aucune règle en vigueur du règlement communal sur la police des constructions.
- Le contrôle des raccordements d'eaux claires et d'eaux usées effectué par le bureau Bovard & Fritsché S.A. en 2021, ayant mis en évidence que plusieurs raccordements ne sont pas conformes sur certaines parcelles, demande aux propriétaires concernés d'effectuer les travaux de mise en conformité des défauts constatés en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux avec un délai au 30 juin 2022. Ces travaux sont à la charge des propriétaires comme le prévoit l'art. 3a de la loi mentionnée et l'art. 11 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Les propriétaires sont priés d'informer le mandataire de la réalisation des travaux afin qu'il puisse protocoler la bonne exécution de ceux-ci. Les rapports de contrôle des installations conformes seront adressés aux propriétaires concernés.

*Politique*

- Réception du courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE), division ressources en eau et économie hydraulique à Lausanne, informant de l'octroi d'un subside cantonal de 60 %, soit CHF 21'639.75 TTC sur les études du projet de création d'une zone inondable et déviation d'un affluent du ruisseau de l'Asse, devisées à CHF 36'066.25 TTC.
- Adjudication des travaux de réalisation d'une évaluation de risque dans les procédures de planification d'aménagement du territoire (ERPP) dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal à l'entreprise Holinger S.A. à Ecublens, selon offre d'un montant plafond de CHF 11'847.00 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de la cuisinière et du plan de cuisson d'un appartement de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Groupe E plus S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'500.00 TTC.
- Adjudication des travaux de pose d'une console et lanterne sur façade à la route de Crassier 24 à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 2'484.65 TTC.
- Adjudication des travaux de maçonnerie liés à la pose d'une console et lanterne sur façade à la route de Crassier 24 à l'entreprise Da Silva S.A. à Versoix, selon offre d'un montant de CHF 3'338.70 TTC.

**Novembre 2021***Administratif*

- Octroi de congés les vendredis 24 et 31 décembre 2021 à l'ensemble des collaborateurs, les jours fériés de cette fin d'année des 25 et 26 décembre ainsi que des 1<sup>er</sup> et 2 janvier tombant sur des samedis et dimanches.
- Dans le cadre de la donation d'un fonds d'archives relatif au domaine de Bonmont contenant différents documents de la période d'engagement de Rodolphe Bonjour, jardinier de Bonmont, de 1921 à 1933, avec une correspondance se prolongeant jusqu'à la vente du Château de Bonmont à M. Rudolf Schoeller en 1938, établissement d'une convention de donation d'archives privées avec M. Philippe Chappuis, donateur.
- Dans le cadre de la formation de base, cours de premier secours BLS-AED, pour les collaboratrices et collaborateurs de la commune de Chésèrex, attribution du mandat à la Section des samaritains du cœur de la Côte à Aubonne pour une formation de trois heures pour huit collaborateurs. A la fin de cette formation, les participants sont aptes à effectuer les premiers secours et utiliser un défibrillateur, mais il n'y a pas de reconnaissance Croix Rouge.
- Suite au courrier de Nyon Région Tourisme à Nyon, refus d'entrer en matière pour un soutien communal de CHF 2.00 par habitant proposé. En effet, malgré le fait que la commune de Chésèrex soit « hors Région de Nyon » suite à une décision de son législatif, elle a continué, d'année en année, de verser à la Région de Nyon le 85 % du total des taxes de séjour encaissées. De même, le 7.5 % des 15 % restants a été versé annuellement à Nyon Région Tourisme au titre d'une contribution de soutien.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du ventilateur d'extraction « Sanitaire Sous-sol » de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Engie Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 850.83 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de l'éclairage extérieur de la salle communale à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésèrex, selon offre d'un montant de CHF 2'822.85 TTC.
- Adjudication de la fourniture d'un ordinateur portable pour le chef du service routes, bâtiments et espaces verts à l'entreprise Nycom Informatique à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'358.00 TTC. Les entreprises Jaquet Engineering Systèmes informatiques et Ofisa Informatique S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

**Décembre 2021***Administratif*

- Suite au courrier du 30.11.21 de la Ville de Nyon, Service des Infrastructures, Assainissement à Nyon, informant qu'elle relance la planification et la réalisation de la protection contre les crues et la renaturation de l'Asse, la Municipalité répond que suite aux obligations de sécurisation de l'Asse consécutives à l'inondation du sous-sol de la piscine intercommunale, les démarches nécessaires ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE) afin de procéder aux travaux de renaturation de l'Asse sur son territoire.
- Suite au courrier de la société Swisscom (Suisse) S.A., autorisation d'introduire la fibre optique jusqu'au boîtier principal de distribution qui sera placé dans l'immeuble locatif « En Cotty », rte de la Poste 4-6 à Chésereux.
- Suite au courriel du Tennis Club Chésereux-Gingins, accord pour l'installation d'un éclairage sur les courts 2 et 3 conformément au système de la société Tweener présenté lors de la démonstration. La prise en charge éventuelle des frais relatifs à l'installation de l'alimentation électrique sera confirmée à la réception des devis et informations nécessaires.
- Dans le cadre du recours contre la facture sociale et suite au courrier du cabinet Rusconi & Associés, Me François Roux, à Lausanne, informant qu'un certain nombre de communes a pris la décision de porter l'affaire auprès du Tribunal fédéral, la Municipalité rejoint le cercle des recourants au Tribunal fédéral, l'arrêt du Tribunal cantonal du 10 décembre 2021 ne pouvant traiter certains éléments, notamment les questions d'autonomie communale, éléments qui doivent être soumis au Tribunal fédéral. Copie de cette détermination sera adressée pour information aux communes d'Arzier, Paudex, Founex, Gingins et Crans.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fourniture et pose de cache-radiateur en bois au pavillon scolaire à l'entreprise Schaller & fils S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 5'294.55 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des poignées de deux portes par une boule fixe et d'une serrure de l'école « En Praz Corbet », ainsi qu'une poignée par une boule fixe et une serrure de la salle de gymnastique à l'entreprise Service de Clefs rapide et dépannage, M. Daniel Ruffin à Nyon, selon l'offre d'un montant de CHF 965.00 TTC.

**Compétences municipales**

Durant l'année 2021, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale.

**Permis de construire délivrés**

Durant l'année 2021, il a été délivré vingt-et-un permis de construire ou de démolir, à savoir :

**Janvier 2021**

1. Transformation d'une grange en bureau et dépôt sur parcelle 57, propriété de Holdener & Consorts, rte de Crassier 21.

**Mars 2021**

2. Création d'une piscine privée non chauffée sur parcelle 108, propriété de Mme Mélanie Huvet et M. Maxime Brochet, ch. En-la-Fin 5.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

**Juin 2021**

3. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 660, co-propriété de Mme Ana Nieto et M. Gavin Whitmore, les Grands-Champs 16.
4. Création d'un couvert sur la terrasse existante sur parcelle 74, co-propriété de Mme et M. Michèle et Mario Chilla, ch. du Courtillet 26b.
5. Abri tunnel sur parcelle 828, propriété de la société Domaine En Poudraine Sàrl, lieu-dit « En Poudraine ».
6. Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur avec sonde géothermique sur parcelle 108, propriété de Mme Mélanie Huvet et M. Maxime Brochet, ch. En-la-Fin 5.
7. Installation d'une pompe à chaleur air-eau pour le bassin de nage existant sur parcelle 851, co-propriété de Mme Stéphanie Croft et M. Maxence Bigueur, ch. des Uttins 4.
8. Installation d'une pompe à chaleur air-eau pour la piscine existante sur parcelle 851, co-propriété de Mme et M. Mélanie et Benoît Villard, ch. des Uttins 2.

**Août 2021**

9. Construction d'une piscine privée chauffée par une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 643, co-propriété de Mme et M. Natasha et Quentin Kaltenrieder, rte de Crassier 39.

**Septembre 2021**

10. Remplacement de l'ancien système de chauffage à mazout par une pompe à chaleur géothermique sur parcelle 84, propriété de Mme Benedikte Verghote et M. Markus Zbinden, rte de Crassier 82.
11. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 362, propriété de Mme Sabine Hostettler, rte de la Dôle 11.
12. Création d'un couvert sur terrasse sur parcelle 921, propriété de Mme et M. Siân et Ingo Rühl, ch. de Chalamont 1.
13. Création d'un couvert sur terrasse sur parcelle 46, propriété de Mme et M. Beatrix et Pascal Noverraz, rue du Vieux Collège 13.

**Octobre 2021**

14. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 45, propriété de M. Christian Piaget, ch. du Courtillet 25.
15. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 411, propriété de Mme Jocelyne Jurgan, ch. du Courtillet 21.
16. Création d'un mur en gabion anti-bruit sur parcelle 851, co-propriété de Mme Stéphanie Croft et M. Maxence Bigueur, ch. des Uttins 4.
17. Installation d'un couvert sur la terrasse existante sur parcelle 649, propriété de Mme et M. Irenila et Denis Droz, les Grands-Champs 6.

**Novembre 2021**

18. Création d'un mur de soutènement en blocs de pierres naturelles entre les DDP 370, propriété de Mme et M. Nicole et Dominique Fleury, rte de la Florettaz 60, DDP 371, propriété de M. Lee Robertson, rte de la Florettaz 58 et DDP 374, propriété de M. Thomas Fankhauser, rte de la Dôle 5.
19. Démolition de la villa ECA 270 et construction de 2 villas indépendantes, de 2 piscines non chauffées et d'un couvert pour 4 voitures sur parcelle 111, propriété de la société Courlis S.A., rte de Grens 26.

**Décembre 2021**

20. Installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante sur parcelle 106, propriété de Mme Janine Piguet, ch. du Courtillet 3.
21. Modification de la toiture du garage et déplacement des panneaux photovoltaïques sur parcelle 440, propriété de M. Willy Dugrandpraz, ch. des Uttins 9bis.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

**Autorisations délivrées pour installations solaires**

Durant l'année 2021, il a été délivré cinq autorisations municipales pour installations solaires ne nécessitant pas de permis de construire, à savoir :

**Avril 2021**

1. Installation de 16 panneaux photovoltaïques, dont les dimensions sont de 1665 mm par 1002 mm, pour une épaisseur de 40 mm sur parcelle 651, propriété de Mme et M. Corinne et Heinz Schmid, les Grands-Champs 8.

**Mai 2021**

2. Installation de 15 panneaux photovoltaïques d'une surface totale de 27.2 m<sup>2</sup> sur parcelle 650, propriété de Mme et M. Maria et Jean-Philippe Zenhäusern, les Grands-Champs 7.

**Juin 2021**

3. Installation de 22 panneaux photovoltaïques, de 1665 mm par 1002 mm, soit une surface totale de 36.63 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 60 mm, sur parcelle 524, propriété de Mme et M. Ursula et Christian Flückiger, ch. En-la-Fin 3.

**Août 2021**

4. Installation de 26 panneaux et 4 demi-panneaux photovoltaïques, de 1756 mm par 1039 mm, soit une surface totale de 49.16 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 35 mm, sur parcelle 786, propriété de Mme et M. Danielle et Kurt Kupper, rte de Grens 28.

**Novembre 2021**

5. Installation de capteurs solaires thermique, intégrés en toiture, de 1168 mm par 2148 mm, soit une surface totale de 5 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 83 mm, sur parcelle 45, propriété de M. Christian Piaget, ch. du Courtillet 25.

**Conclusion**

Comme l'an dernier, 2021 a à nouveau été une année particulière; il a fallu faire preuve de flexibilité, de prudence dans la gestion de la pandémie Covid-19, laquelle continue de nous tenir dans ses griffes...

La gestion des biens de notre commune est très importante et doit continuer d'être assumée avec toute la rigueur requise. Il est bien entendu indispensable que nous favorisions l'entretien de nos divers bâtiments et des infrastructures avec l'objectif de les conserver en très bon état.

Dès 2022, il y aura plusieurs dossiers nécessitant des investissements : la rénovation de l'auberge communale « La Couronne », la réalisation du bâtiment multifonctions, entre autres...

Les bonnes relations que nous entretenons avec nos diverses associations intercommunales favorisent la réalisation de nombreux projets. Cette active et bénéfique collaboration est obtenue grâce à l'important investissement de temps et de travail fourni par nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils Intercommunaux de ces associations. A vous, Mesdames et Messieurs, nous vous adressons un grand merci pour votre engagement !

Finalement, la Municipalité souhaite que chaque habitant bénéficie pleinement du bien-être et de la bonne qualité de vie dans notre commune !

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021**

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**


- dans sa séance du 16 juin 2022
- vu le préavis municipal 14/2022
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


**Décide**


- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte